

Les objectifs

Nos objectifs sont de :

- réadapter les déficits cognitifs et incapacités fonctionnelles et sensorielles à travers l'optimisation des capacités restantes grâce aux activités thérapeutiques,
- favoriser le maintien du lien social entre les résidents et l'ouverture vers les autres et vers l'extérieur grâce aux activités occupationnelles.

Les professionnels

L'équipe du PASA se compose :

- d'un coordonnateur du P.A.S.A.,
- d'un médecin coordonnateur,
- d'un cadre de santé,
- d'un psychologue,
- d'un psychomotricien,
- d'un ergothérapeute,
- d'un aide soignant,
- d'animateurs.

Cette équipe collabore avec l'ensemble des personnels de l'EHPAD (infirmiers, aide-soignants, agent des services hospitaliers, etc.)

Les locaux

Le PASA est situé sur le site de Pompeyrie du Centre Hospitalier d'Agen (différents espaces répartis entre le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage du bâtiment C).

Centre de gérontologie de Pompeyrie
Centre Hospitalier AGEN NERAC
Route de Villeneuve
47923 AGEN Cedex 9

Horaires d'ouverture :

Le fonctionnement du P.A.S.A. est assuré du lundi au vendredi de 10H00 à 16H30.

Pour nous contacter...

- Par téléphone :
Coordonnateur du PASA : 05 53 69 70 71
(Demander PASA)
Cadre de santé : 05 53 69 74 08
- Par mail :
pasa.coordonnateur@ch-agen-nerac.fr
- Site internet :
www.ch-agen-nerac.fr



P.A.S.A

Pôle d'Activités et de Soins Adaptés
du Centre de gérontologie de
Pompeyrie



Les conditions d'admission

Le PASA est réservé aux personnes hébergées à l'EHPAD du Centre de gérontologie de Pompeyrie.

Il accueille quotidiennement jusqu'à 14 résidents.

Pour bénéficier d'une prise en charge au PASA, le résident doit être déclaré admissible par l'équipe pluridisciplinaire sur la base de critères d'admission établis conformément au cahier des charges national du PASA et aux conditions d'accueil particulières du centre de gérontologie de Pompeyrie.

S'il est admissible, le résident sera évalué au sein de son unité d'hébergement grâce à une grille d'évaluation standardisée et identique pour tous les résidents.

De plus, le consentement du résident et l'adhésion de sa famille ou de son entourage proche sont activement recherchés préalablement à son admission.

Aucune participation financière en lien avec le PASA ne sera demandée au résident.

Les activités

Les activités proposées peuvent être individuelles ou collectives, à visée thérapeutique ou occupationnelle.

Activités de maintien des capacités fonctionnelles et sensorielles restantes : ergothérapie, psychomotricité, activités physiques et manuelles (marche, cuisine, jardinage, ...), etc.

Activités cognitives : stimulation cognitive, revalidation cognitive, atelier mémoire, musico thérapie, etc.

Activités du maintien du lien social : esthétique, poésies et chants, spectacle, sortie extérieure, relations intergénérationnelles, etc.

Le programme d'activité sera élaboré compte tenu :

- du projet personnalisé du résident,
- de l'évaluation des troubles du résident repérés préalablement à l'entrée dans le PASA

La durée des activités sera limitée et ne pourra excéder 1H30 au maximum. La fréquence des activités sera ajustée en fonction de l'homogénéité du groupe.

L'équipe pluridisciplinaire réalise un suivi personnalisé avec réévaluation et adaptation régulière de l'accompagnement en fonction des besoins de la personne.

Les visites extérieures

La prise en charge spécifique du PASA suppose qu'aucune autre personne (résidents, membre de la famille) ne vienne perturber le bon déroulement des activités.

En revanche, l'établissement veillera à associer étroitement les familles grâce à des rencontres individuelles ou collectives spécifiques.

Les critères de sortie

La décision de sortie du PASA est prise en équipe pluridisciplinaire, sur avis du médecin coordonnateur. Cette décision fait l'objet d'une information préalable auprès du résident concerné et ses proches.